

L'ÉCOLE DE DEMAIN

Le journal du projet



MARS
2023

N°2

LE CHANTIER DE L'ÉCOLE S'INSTALLE

Nous y voilà ! Après une période de préparation, le chantier de la future école prend vie et les premières entreprises s'installent. Dans quelques mois, les petites Eaubonnaises et les petits Eaubonnais du secteur sud pourront apprendre dans une école moderne et accueillante à quelques minutes à pied de chez eux.

La création de cette école doit se faire dans les meilleures conditions. Nous allons avancer pour tenir notre objectif de mise en service lors de la rentrée scolaire 2024, tout en réduisant autant que possible les incidences du chantier sur la vie du quartier.

Bruits, poussières, perturbation du trafic automobile dans les zones environnantes... toutes nos exigences ont été listées dans un document auquel chaque entreprise devra adhérer avant d'intervenir.

Nous veillerons au bon respect des règles édictées. Ce sera notamment le rôle des acteurs du chantier qui vous sont présentés sur cette page et qui effectueront en cas de besoin les rappels nécessaires. A vous aussi, en tant que citoyen, il vous sera possible de nous faire part de vos remarques ou alertes selon les modalités présentées dans cette deuxième lettre du projet.

C'est ainsi, de façon pragmatique mais avec beaucoup d'ambition, que nous préparons la ville de demain.



BERNARD LE DÛS
Adjoint à la Maire délégué aux travaux

LA NOUVELLE ÉCOLE PORTERA LE NOM DE GISÈLE HALIMI



Nouvelle école
GISÈLE HALIMI
OUVERTURE
RENTRÉE 2024

Avec 287 voix d'avance, c'est Gisèle Halimi qui a retenu la préférence des habitants.
Les résultats

Total de votes : 1315
Votes en ligne : 1207
Votes par les urnes : 108

Gisèle Halimi : 558 votes
Joséphine Baker : 271 votes
Anne Sylvestre : 238 votes
Jacqueline Auriol : 138 votes
Isabelle Autissier : 110 votes

Au terme d'un mois de consultation, les Eaubonnaises et les Eaubonnais ont choisi le nom que portera le futur groupe scolaire dont la construction a débuté dans le sud de la Ville.

LES ACTEURS DU CHANTIER

Thomas EHRHARDT

Architecte

Le rôle de l'architecte ne se limite pas à la conception d'un bâtiment et à l'élaboration des plans. Il assure également le suivi des travaux dans le cadre de la « maîtrise d'œuvre ». A ce titre, il sera l'interface entre la Ville et les différentes entreprises qui interviendront afin de rappeler les attentes visant chaque corps de métier.

Pascal LARUELLE

OPC

La mission de l'OPC a pour objet de définir l'ordonnancement de l'opération et de coordonner les différentes interventions afin de garantir les délais d'exécution et la parfaite organisation du chantier. En phase d'exécution des travaux, l'OPC organise des réunions hebdomadaires de coordination avec les entreprises et veille au respect des calendriers d'exécution.

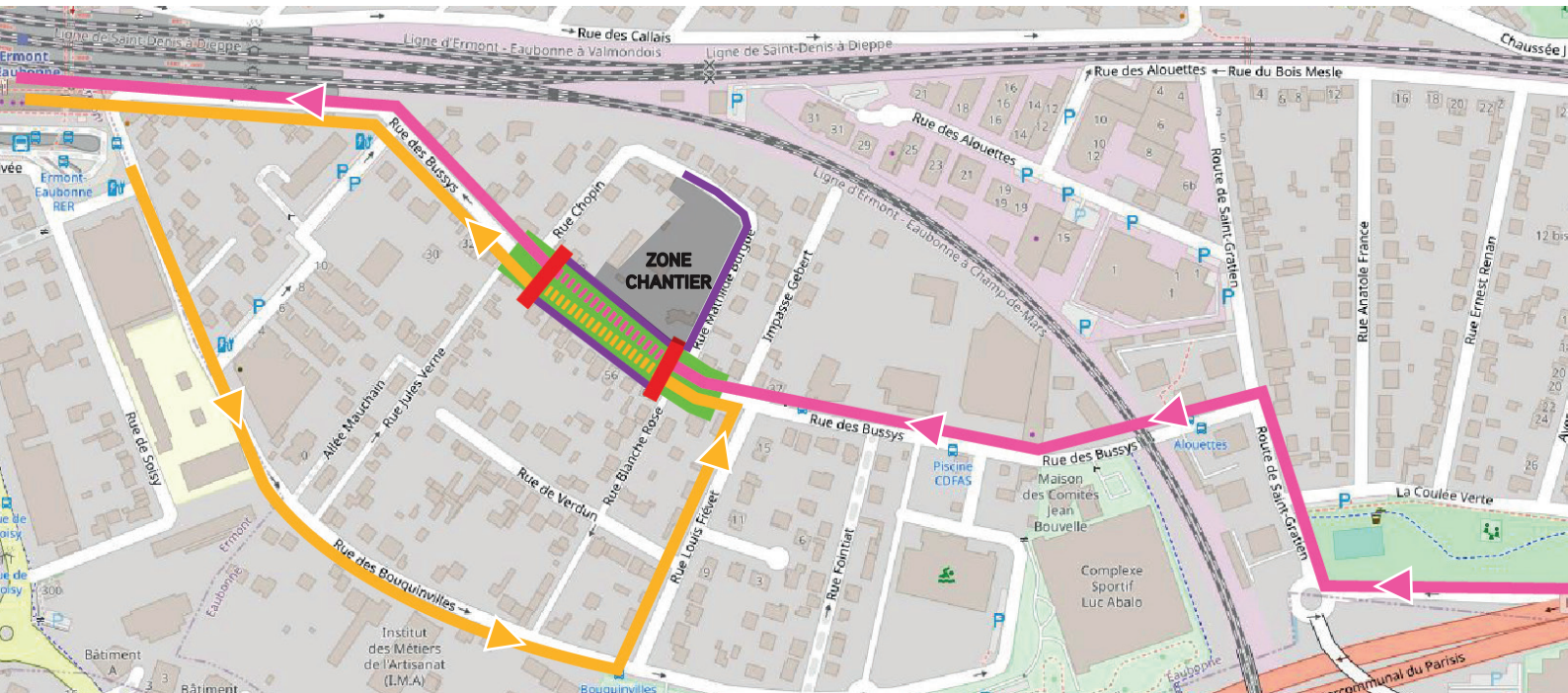
Joscelyn CHENY



Coordonnateur SPS




Lorsque plusieurs entreprises interviennent sur un chantier, comme c'est le cas pour la future école Gisèle Halimi, un coordonnateur SPS est nommé pour prévenir les risques et les accidents liés à la coactivité sur le site. Son rôle est également de veiller au respect des règles de sécurité établies sur le chantier.

LES AMÉNAGEMENTS DE CIRCULATION

Pour que la fluidité de circulation au sein du quartier rime avec sécurité aux abords du chantier, certains aménagements de circulation seront appliqués jusqu'à la finalisation du projet. Les trajets des poids lourds ont notamment fait l'objet d'une attention particulière pour ne pas perturber les flux. Rappelons également que le déchargement des matériaux s'effectuera dans l'enceinte du chantier et non depuis la rue pour ne pas bloquer la circulation.



-  Circulation des poids lourds dont la hauteur est inférieure à 3,9m
-  Circulation des poids lourds dont la hauteur dépasse 3,9m

-  Vitesse de circulation réduite à 20km/h aux abords du chantier
-  Interdiction de stationnement
-  Stop

UN CHANTIER AUX NUISANCES LIMITÉES

Le projet de construction de la nouvelle école s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire souhaitée par la Ville, depuis la conception jusqu'à l'utilisation de l'équipement. L'objectif est de construire une école qui soit performante énergétiquement, peu énergivore et qui émette le moins de gaz à effet de serre possible, tout au long de son cycle de vie. Ainsi, la conception intègre des matériaux issus de matières organiques renouvelables telles que le bois pour l'ossature du bâtiment et les façades, ou la ouate de cellulose pour l'isolation. Le chauffage sera lui aussi d'origine organique car obtenu grâce à une chaudière biomasse au bois. L'exemplarité s'applique aussi au chantier lui-même notamment en visant le niveau «performant» de l'aspect «chantier à faibles nuisances» qui est l'un des 14 points contenus dans le label «Haute Qualité Environnementale». Pour cela, toutes les entreprises intervenant sur le chantier ont signé une charte dont elles devront respecter les principes et prescriptions tout au long du chantier.

A quoi sert la charte du chantier ?

- Limiter les consommations (eau, énergie, transport) et les nuisances (poussières, boues, bruits, livraisons et stationnement de véhicules),
- Modifier le plan local de circulation aux abords du chantier. Le chantier ne doit pas nuire aux riverains.
- Limiter les risques pour la santé des ouvriers du chantier (bruit, utilisation de solvants, etc.),
- Limiter les pollutions de proximité en cours de chantier (sol, eau, air),
- Réduire les déchets de chantier et en assurer une gestion adaptée,
- Sécuriser l'accès au site.
- Respecter la biodiversité existante

QUESTION

RÉPONSE

TÉMOIN OU VICTIME D'UNE NUISANCE DE CHANTIER QUI VOUS SEMBLE ANORMALE ? N'hésitez pas à prendre contact avec les acteurs du chantier

MOYENS DE CONTACT :

- chantierecolesud@eaubonne.fr
- boîte aux lettres physique sur site